

Conseil Municipal du 5 mars 2021

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Antonio DIONISIO - Pascal CHOFFEZ
- David CHAUMEIL - Claire D'AGOSTINO - Violaine GIBERT - Bruno GIRARD - Mireille GRONDONA - Nathalie LEBRUN - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE - Frédéric SEGUIN

Départ Violaine 20h45

Départ Jocelyne 21h05

Absents excusés :

Bruno DEGENETAIS absent excusé

Secrétaire de séance : Sylvie GUISSSET

Présentation du Conseil municipal du 29 janvier 2021

Adopté à l'unanimité

Ouverture de la Séance : 18h30

Ordre du jour :

- Parc Naturel Régional du Pilat : Charte forestière, nomination d'un référent aux forêts
- CNR : Prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône
- Ecole : Plan de relance transformation numérique pour les écoles, achat de matériel numérique
- Région : Demande de subvention, sécurisation rue des Granges, Impasse sous l'Eglise
- Patrimoine Communal : Délégation de la gestion des loyers communaux
- Personnel communal : Désignation d'un représentant au CNAS
- Personnel communal : Demande de départ d'un agent communal
- Finances : Validation du Compte administratif et du Compte de gestion 2020
- Finances : Affectation des résultats

Divers :

- Parc Naturel Régional du Pilat : Désignations des délégués aux commissions
- CCPR : Compte-rendu des commissions intercommunales
- Organisation du conseil municipal
- Questions diverses

- Parc Naturel Régional du Pilat : Charte forestière, nomination d'un référent aux forêts

Monsieur le Maire rappelle qu'une Charte forestière est actuellement effective sur le territoire du Parc du Pilat : cette charte est un outil au service du territoire qui permet de gérer la filière forêt-bois et son écosystème local de façon durable et en bonne intelligence entre tous les usagers de la forêt (forestiers, professionnels, grand public, élus, chasseurs, ...)

Une première Charte existait de 2012 à 2018, et 2020 a marqué le coup d'envoi d'une nouvelle Charte qui se déroulera jusqu'à 2026.

Cependant pour que la Charte puisse être appropriée par tous et effective dans toutes les communes, il est indispensable d'avoir sur le territoire un réseau de référents communaux. Ces derniers seront informés des actions mises en place, pourront en être le relais, et devenir l'interlocuteur privilégié sur le sujet de la forêt à l'échelle de la commune. Ils pourront par ailleurs se réunir pour partager les retours d'expériences et être accompagnés.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers. Mme GIBERT Violaine est nommée référente titulaire et Frédéric Seguin référent suppléant.

- CNR : Prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône

De 1946 à 2006 EDF est concessionnaire des activités du Rhône.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) devient concessionnaire en 2006 et aménage le fleuve en conciliant les différents usages de l'eau (production d'hydroélectricité, navigation, irrigation) et dans le respect de la nature.

Pour permettre à CNR d'assurer pleinement et dans la durée son rôle d'opérateur indépendant dans le contexte d'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité et de continuer à la dynamique en matière d'investissement des énergies renouvelables, de la navigation, de l'environnement, de la biodiversité, de l'agriculture et des territoires, l'état souhaite prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la CNR prévue au 31/12/2023 jusqu'au 31/12/ 2041.

Un avenant est proposé pour une prolongation de la concession jusqu'au 31 décembre 2041.

La commune est sollicitée pour valider l'avenant de concession car une partie du fleuve est présente sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant proposé.

- Plan de relance transformation numérique pour les écoles, achat de matériel numérique

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficie d'un volet du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation avec un total de 131 millions d'euros. Ce volet de l'appel à projets permettra de financer l'achat de ressources numériques et en particulier la fourniture d'un environnement numérique de travail type écran interactif numérique.

Les services et ressources numériques seront co-financés à 70 % par l'État et la collectivité avec un montant plafonné à 3500 € par classe. L'école de Saint Michel peut présenter un projet pour ses deux classes.

Monsieur Chaumeil, conseiller municipal, après avoir consulté le corps enseignant et le conseiller d'éducation au numérique, présente les différentes solutions et les devis pour l'achat d'écrans interactifs numériques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance dédié au numérique.

- Région : Demande de subvention, sécurisation rue des Granges, Impasse sous l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Auvergne Rhône Alpes propose un plan de relance « Bonus ».

Ce plan s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants. Il est réservé aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Monsieur le Maire présente quatre projets :

- Aménagement impasse sous l'église
- Restauration de deux murs rue du Solon
- Restauration d'un mur rue des granges

Le projet total s'élèverait à 76 648,32 €TTC, la Région peut subventionner les travaux à hauteur de 50%.

Après discussion, le conseil municipal vote à 12 voix POUR et 2 Absentions, la demande de subvention auprès de la région AURA et souhaite que chaque projet soit étudié individuellement avant tout engagement de travaux.

- Patrimoine Communal : Délégation de la gestion des loyers communaux

La commune est propriétaire de 9 logements. La gestion (suivi administratif, suivi financier en association avec la trésorerie) ainsi que le suivi des changements de locataires (recherche, sélection des locataires et des garants, édition baux, états des lieux..) est actuellement assurée par la commune.

La commune a dû faire face à plusieurs reprises à des impayés de locataires. Malgré les relances et les interventions d'huissiers missionnés par les services de la trésorerie, les dettes des débiteurs se sont accumulées et la commune a dû faire appel à un avocat pour entamer des procédures judiciaires.

Depuis début 2020, il est possible à une commune de confier la gestion locative à un administrateur d'immeubles.

La commune a demandé à Me REY, administrateur d'immeubles, une proposition de gestion pour les neuf appartements.

Le cout de la mission de la gestion courante (administrative, suivi des encaissements des loyers, reversement des loyers à la trésorerie, relance immédiate des débiteurs, intervention auprès des garants,..) est de de 5% HT des loyers soit 193,20€ par mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion.

Validé à l'unanimité

- Personnel communal : Désignation d'un représentant au CNAS

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2021, le conseil municipal avait validé l'adhésion au CNAS (rappel de la mission : proposer un large éventail de prestations pour les personnels territoriaux dans tous les moments de leur vie notamment dans le quotidien de la vie de famille

(mariage, Pacs, prêts Jeune ménage, prothèses et lunetterie..), le travail (médailles, départ à la retraite), les services à la personne (Ticket CESU Transports : permis de conduire, remises sur l'achat de voiture), le logement : prêts Accession et Amélioration de l'habitat, aide sociale au logement et les Achats : réductions dans de nombreuses enseignes) pour l'ensemble des agents de la commune. L'adhésion nécessite la nomination d'un élu référent dont la mission sera le relais avec les agents

Mme GRONDONA Mireille est nommée référente à l'unanimité

- Personnel communal : Demande de départ d'un agent communal

Un agent polyvalent de la commune souhaite cesser son activité à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Cette personne avait pour mission : l'accueil des enfants à la cantine, le nettoyage des bâtiments communaux, la gestion administrative.

Cette personne sollicite la commune pour la mise en place d'une rupture conventionnelle.

Mme Guisset présente les états de service de l'agent.

Le conseil municipal valide cet accord de principe à l'unanimité

Un poste sera vacant pour la rentrée scolaire 2021/2022. La commune lancera une procédure de recrutement.

- Finances : Validation du Compte administratif et du Compte de gestion 2020

Approbation des comptes de gestion 2020 Commune et Assainissement

Considérant que les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe Assainissement dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2020 sont concordants avec les comptes des deux Comptes administratifs de la commune et l'assainissement ; le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE Approuve les

Budget principal

Pour la section de fonctionnement 2020 un excédent de **127 504,92 €**, un excédent reporté de **196 75,64 €** soit un **résultat de clôture excédentaire de 324 259.56 €**

Pour la section d'investissement 2020 un excédent de **127 483.69 €**, un déficit reporté de **115 868.54 €** soit un **résultat de clôture excédentaire de 11 615.15 €**

Budget assainissement,

Pour la section de fonctionnement 2020 un déficit de **6326,83** un excédent reporté de **78 174,85€** soit un **résultat de clôture excédentaire de 71 848,02 €**

Pour la section d'investissement 2020 un excédent de **4961,48 €**, un excédent reporté de **19 707, 92 €** soit un **résultat de clôture excédentaire de 24 669,40 €**

voté à l'unanimité

-Divers :

- Parc Naturel Régional du Pilat : Désignations des délégués aux commissions

Monsieur le Maire rappelle l'importance que la commune soit représentée au sein de cette instance, et il sollicite les élus pour s'inscrire au sein des six commissions.

Se sont proposés pour les commissions :

- Jean-Louis Poletti et Mireille Grondona - Tourisme et loisirs
- Caire D'Agostino et Catherine Rosigue - Biodiversité et eau
- Frédéric Seguin et Bruno Girard - Paysage aménagement du territoire
- Pascal Choffez et Violaine Gibert - Agriculture et forêt
- Philippe Marce et Nathalie Lebrun - Economie de proximité
- Pascal Choffez et Jocelyne Moulin - Energie, climat et mobilité
- Frédéric Seguin et Nathalie Lebrun - Education, sensibilisation, actions culturelles
- Jean-Louis Poletti – Révision de la charte

- CCPR : Compte-rendu des commissions intercommunales

Reporté au prochain conseil municipal

- Organisation du conseil municipal

M. David Chaumeil propose de modifier l'organisation du Conseil municipal, il souhaiterait qu'il y ait plus de débats, plus de participations et d'interaction.

Un échange constructif avec les élus a lieu et les élus du conseil essayeront d'être plus participatifs.

- Questions diverses

La séance est levée à 21h30